

COWORKING ET GIGAFACORIES, VERS UNE NOUVELLE UTOPIE ? Sophie BOUTILLIER et Eve ROSS

Nouveaux processus du capitalisme et transformation des formes de l'emploi

dimanche 20 novembre 2022, par [BOUTILLIER. \(Eve ROSS\)](#)

Dans le cadre d'une réindustrialisation des friches industrielles, Sophie Boutillier et Eve Ross (1) mettent en perspective deux modèles : le coworking et les gigafactories. Le coworking a débuté historiquement aux Etats-Unis, mais connaît un fort développement en France, en particulier avec la pandémie. Il permet une dynamique entrepreneuriale hors hiérarchie (vision locale, proximité professionnelle et familiale) facilitant le partage d'idées et de projets. Si le coworking s'inscrit dans une forme d'émiettement du processus productif, les gigafactories (ex : fabrication de batteries électriques) relèvent de l'industrie 4,0, une source d'emplois qualifiés mais peu nombreux...

(1) Sophie Boutillier est spécialiste de la théorie de l'entrepreneur, Université du Littoral-Côte d'opale. Eve Ross est docteure en technique de l'information et organisation des entreprises de l'Université de la Sarre (Allemagne), Professeure à l'Université Technologique de Compiègne et ESO Rennes 2.



COWORKING ET GIGAFACORIES, VERS UNE NOUVELLE UTOPIE ?

En dépit de la crise du Covid-19 ou grâce à cette crise, le coworking a actuellement le vent en poupe. Depuis 2019, le nombre d'espaces de coworking a même augmenté de 60% en France (*L'express*, 29/01/2022, *Le monde*, 9/05/2022). Il y aurait à l'heure actuelle plus de 1700 espaces de coworking en France. En croissance permanente, leur nombre devrait atteindre 7500 en 2025 globalement sur l'ensemble du territoire. Un véritable boom du co-working est ainsi largement anticipé. Ce phénomène s'inscrit dans une transformation des formes d'emploi, qui privilégie l'entrepreneuriat (Boutillier, Uzunidis, 2017), sans remettre en question cependant la domination de l'emploi salarié, qui reste en croissance [1]. Le coworking consiste en du travail réalisé dans un espace partagé de bureaux par des coworkers qui n'appartiennent pas à une même structure juridique. Le coworker n'est pas salarié de l'espace de coworking, contrairement aux salariés d'une entreprise. Il paie un loyer pour y travailler et a accès à un ensemble de services communs (cafétéria, salle de relaxation, crèche, etc.). Les espaces de coworking accueillent une grande variété de statuts, à la fois des salariés du privé (généralement de grandes entreprises), des fonctionnaires et des entrepreneurs (généralement des auto-entrepreneurs). Ces derniers y fondent et parfois y domicilient leur entreprise. Idéalement, il s'agit de travailler autrement dans des espaces ouverts en partageant des idées et des projets avec des collègues qui ne sont pas des supérieurs hiérarchiques, et qui partagent les mêmes valeurs de coopération et d'entraide. Ce mode de partage de l'espace de travail est généralement perçu par les chercheurs comme un moyen de générer des dynamiques entrepreneuriales internes, d'échange de savoir et d'expérience et le développement de relations de coopération, qui n'existent pas forcément dans les entreprises, organisées selon un mode hiérarchique (Fabbri, Charue-Duboc ; Krauss, Tremblay, 2019dir).

Un phénomène de grandes villes...

Historiquement, les premiers espaces de coworking ont été créés dans les grandes villes à la fin des années 1990 (Berrebi-Hoffman et al., 2018), d'abord à San Francisco, puis le modèle s'est rapidement diffusé dans le reste du monde (Liefoghe, 2018). En France, Paris a joué un rôle pionnier dès 2008 (Capdevila, 2015), d'autres grandes villes françaises ont suivi comme Lille, Lyon, Bordeaux... mais également des villes moyennes, comme Tours, Rouen, Aix-en-Provence, Dunkerque, Lens, Rennes,... Par ailleurs, grâce aussi à la généralisation du télétravail, depuis la crise du Covid-19, pour nombre de coworkers, l'objectif est désormais de quitter la pollution parisienne (ou des grandes villes d'une manière générale) et les loyers élevés pour des logements étroits. Cette tendance est entretenue par nombre de collectivités territoriales, confrontées à un taux de chômage élevé et parfois à un déclin démographique. La création d'espaces de coworking est appréhendée par celles-ci comme un moyen pour redynamiser leur économie, créer des emplois et soutenir l'innovation (sous toutes ses formes, techniques ou sociales) grâce à des individus dynamiques et créatifs. C'est aussi une opportunité pour réhabiliter des friches industrielles, nombreuses dans des villes moyennes dont le développement a reposé pendant plusieurs décennies sur l'industrie manufacturière, voire sur l'industrie lourde ou l'extraction minière. Ces territoires sont pourtant généralement peu dynamiques en matière de création d'entreprises, en raison précisément de la présence de grandes entreprises, qui sur plusieurs décennies, ont été de grands pourvoyeurs d'emplois salariés. Par ailleurs, plus récemment, le programme gouvernemental des « territoires d'industrie » [2] lancé en 2018 s'inscrit dans cette logique. 146 territoires d'industrie ont ainsi mis en place des stratégies en ce sens et qui se traduisent par le développement de gros projets industriels et par conséquent par le renforcement de l'emploi salarié.

... Qui se propage dans les villes moyennes

Définir la ville moyenne semble poser problème aux chercheurs. Est-ce un « objet réel non identifié » (Brunet, 1997) ? Plus précisément une ville moyenne (Santamaria, 2000) peut être décrite comme une ville qui se situe dans une position intermédiaire entre la métropole régionale et la petite ville cantonnée à la desserte locale. Elle est généralement dotée d'une administration diversifiée (municipale, préfectorale, judiciaire), d'un système éducatif développé (école, collège, lycée, voire université), de structures importantes dans la santé (cliniques, hôpitaux, médecins spécialistes) et des services à la personne et aux entreprises. On recense aussi des usines à dominante rurale ou industrielle, des magasins spécialisés et des grandes surfaces. La ville moyenne bénéficie également d'une vie intellectuelle grâce à une population diversifiée (université, outils de communication, théâtre, cinéma d'art et d'essai). Son évolution rapide après la seconde guerre mondiale a favorisé l'élévation du niveau de vie, grâce à la création massive d'emplois salariés, avant la phase de déclin industriel et les difficultés de reconversion qui en ont résulté. Mais, depuis peu la situation semble évoluer via la politique du gouvernement français visant à réindustrialiser l'économie française, tout en la décarbonant, conduisant à la multiplication de projets industriels de grande ampleur, avec la création de *giga-factories* (pour la production de batteries solaires, de véhicules électriques, par exemple), qui vont encore contribuer à changer l'économie de ces agglomérations, d'autant plus que les technologies évoluent (l'heure est à l'industrie 4.0 et à l'intelligence artificielle) et les besoins des entreprises en matière de compétences également, de plus en plus qualifiées, alors que par le passé ces grandes entreprises étaient principalement créatrices d'emplois salariés ouvriers (d'OS notamment).

Un modèle inapproprié ?

Inscrits dans des territoires qui restent dominés par de grandes entreprises, quelle est la fonction des espaces de co-working qui privilégient au contraire l'entrepreneuriat (Boutillier, Ross, 2021) ? Dans les faits, en effet, les espaces de coworking localisés dans des territoires industriels ne tiennent pas forcément leurs promesses en termes de changement. Innover n'est pas forcément l'objectif de coworkers qui cherchent désespérément un emploi, dans des agglomérations qui ont subi le contrecoup de la crise des années 1970, puis de celle de 2008, qui ont eu des répercussions importantes sur l'emploi local. Sans « être entrepreneur en dernier ressort » (Casson, 1991), la raison principale en devenant coworker est de créer son emploi pour vivre. Alors que nombre de responsables des collectivités territoriales cherchent à attirer de nouveaux habitants qui souhaitent fuir les grandes villes, et remédier au déclin démographique. Les espaces de coworking dans les villes moyennes constituent aussi une opportunité pour des individus qui y vivent depuis de nombreuses années et qui y sont contraints d'y rester pour des raisons familiales, généralement parce que le conjoint (ou la conjointe) a dans l'agglomération un emploi stable. Natifs de l'agglomération, c'est aussi en ce lieu où ils ont depuis plusieurs décennies tissé un réseau de relations sociales de proximité, familiales et amicales, grâce auxquelles ils ont pu identifier quelques opportunités d'affaires.

En intégrant un espace de coworking, le coworker trouve aussi un moyen pour rompre l'isolement de l'auto-entrepreneur travaillant à son domicile. Il a le sentiment d'appartenir à une communauté en séparant l'espace domestique et l'espace de travail. En règle générale, le système de location des espaces de coworking est très flexible en l'absence de contrat annuel sur la longue durée qui permet de partir assez rapidement.

Si le coworking a bien le vent en poupe, il n'existe pas de modèle unique. Face à la crise de 2008, les responsables des collectivités locales l'ont souvent appréhendé comme la baguette magique pour redynamiser leur économie. Mais, tous les territoires ne disposent pas des mêmes ressources et n'ont pas la même histoire économique et sociale. Par ailleurs, les mesures de politique publique visant à favoriser l'implantation de *giga-factories* dans des territoires à longue tradition industrielle, confortent ces territoires dans leur trajectoire industrielle et salariale. Mais ces *giga-factories* ne seront pas des pourvoyeuses d'emplois salariés à grande échelle, comme cela fut le cas pendant les années 1950-1970. L'industrie 4.0 autorise une réduction drastique de l'emploi et les emplois créés sont généralement des emplois qualifiés. Dans ce contexte, le coworking n'est pas l'étincelle d'une transformation radicale de l'organisation du travail et de la production, mais plus modestement une nouvelle utopie socio-économique (Liefoghe, 2018) qui peut soulager à la marge les maux sociaux et qui s'inscrit dans le processus de division du travail dans et entre les entreprises qui s'est intensifié depuis la première révolution industrielle.

Sophie Boutillier et Eve Ross, le 21 novembre 2022

Références

- Boutillier S., Ross E., 2021, L'empreinte territoriale du coworking. L'exemple d'une agglomération industrielle en reconversion, Revue d'économie régionale et urbaine, 3, p. 497-514.*
- Berrebi-Hoffman I., Bureau M.-C., Lallement M., 2018, Makers, Enquête sur les laboratoires du changement social, Seuil, Paris.*
- Boutillier S., Uzunidis D., 2017, The Entrepreneur, ISTE Editions, Londres.*
- Brunet R., 1997, Territoires de France et d'Europe, Belin, Paris.*
- Capdevila I, 2015, Les différentes approches entrepreneuriales dans les espaces ouverts d'innovation, Innovations, 3 (48), 87-105.*
- Casson M., 1991, L'entrepreneur, Economica, Paris.*
- Fabbri J., Charue-Duboc F., 2016, Les espaces de coworking : nouveaux intermédiaires d'innovation ouverte ?, Revue française de gestion, 254, 163-180.*
- Krauss G., Tremblay D.G., 2019 dir, Tiers-lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs..., Presses Universitaires du Rennes-Presses Universitaires du Québec, Rennes.*
- Liefoghe C., 2018, Les tiers-lieux à l'ère du numérique ; diffusion spatiale d'une utopie socio-économique, Géographie, Economie, Société, 20(1), 33-61.*
- Santamaria F., 2000, La notion de « ville moyenne » en France, en Espagne et au Royaume-Uni, Annales de géographie, 613, 227-239.*
-

Notes

[1] <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6527119>

[2] <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/industrie/politique-industrielle/territoires-d-industrie-point-d-etape-trois-ans-apres-lancement>